



SAINT - GABRIEL
- DE -
VALCARTIER

Volume 8 | Tome 3

MAI 2015

Dans ce numéro :

Information communautaire	2,3, 12,14
Perceptions de taxes	3,10
Urbanisme et Travaux publics	2,3, 5-9
Service de sécurité incendie et SQ	2-4
Service des sports, loisirs et culture	2,3, 11-18

SUJETS D'INTÉRÊTS

- **VIDANGE INSTALLATIONS SEPTIQUES, LAVE-AUTO LEUCAN ET TOURNOI DE GOLF COMMUNAUTAIRE P. 2**
- **VENTE DE DÉBARRAS COMMUNAUTAIRE P. 3**
- **DÉFI DES TÊTES RASÉES DE LEUCAN P. 4**
- **TERRAIN DE JEUX D'ÉTÉ P. 11**
- **LIGUE DE BALLE-MOLLE FÉMININE—INSCRIPTIONS ET TOURNOI DE BALLE DONNÉE P. 12**
- **DÉFIS FORESTIER MSS ET PERSÉVÉRANCE P. 16**
- **COURSE COLOR ME RAD P. 17**

BUREAU MUNICIPAL
Congés fériés:
Lundi 18 mai
Mercredi 24 juin
Mercredi 1^{er} juillet

BULLETIN D'INFORMATIONS L'INDISPENSABLE

Crédit photo: Maureen Bédard



MOT DU MAIRE

Quelle différence en un an, nous nous souvenons tous les terribles inondations à la même époque l'an dernier. Heureusement, à ce jour, les météorologues prévoient une saison sans incident, contrairement à nos voisins du Nouveau-Brunswick. Néanmoins, notre équipe de gestion des urgences est prête à intervenir rapidement si et quand nécessaire. Félicitations à Rock Soucy (en charge du Club de Taekwondo de Saint-Gabriel-de-Valcartier) pour avoir atteint le septième dan de Taekwondo ITF. Nous sommes fortunés de l'avoir comme faisant partie de notre équipe. Il est le troisième adepte de la province de Québec à avoir atteint ce degré et devra étudier et pratiquer pendant encore huit ans pour atteindre le niveau suivant.

La Municipalité continue de soutenir un certain nombre d'organisations locales et groupes communautaires qui fournissent

régulièrement des services à nos citoyens dans les domaines de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des services communautaires. Nous sommes chanceux d'avoir à chaque année de nouvelles activités de loisirs telles que le Défi forestier MSS, Défi Persévérence, Color Me Rad offertes par de multiples partenaires. Également deux autres camps de jour offrent leurs services pour les semaines non couvertes par notre programme municipal de terrain de jeux. Tous les sports, programmes de loisirs et services communautaires doivent une grande partie de leur succès aux nombreux bénévoles dévoués qui travaillent en harmonie avec les coordonnateurs de ces services.

Les travaux d'agrandissement de la caserne de pompiers doivent reprendre le 2 mai prochain.

Un projet pilote en économie d'énergie et offrant une meilleure qualité de lumière devait être

réalisé en 2014 et n'a pas eu lieu dû à la résiliation d'un programme d'Hydro-Québec. Dans ce projet une zone du système d'éclairage de la voie publique, soit 10 lampadaires, devait être modernisée par le remplacement des lampes existantes de haute pression de sodium avec des unités d'éclairage LED. De nouveaux programmes seront disponibles prochainement.

En plus des travaux du projet 2015 du Chemin Redmond, d'autres travaux d'amélioration seront effectués sur un certain nombre de rues municipales pour améliorer le réseau routier et les problèmes de drainage.

Enfin, n'oubliez pas la vidange bisannuelle des installations septiques qui sera effectuée à l'été et à l'automne. Voir plus de détails à la page 2.

Je vous souhaite à tous un été agréable et très actif!

Brent Montgomery

PROGRAMME MUNICIPAL DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES 2015

Été/Automne 2015

POINTS IMPORTANTS :

- Se tenir **informé de la cédule** (Indispensable, envois postaux, site internet);
- **Pour éviter des frais**, bien dégager en profondeur le pourtour des couvercles ainsi que les poignées sur les côtés;
- En raison de la complexité de la cédule/opération, **aucun accommodement n'est possible**. Au besoin, demandez l'assistance d'un voisin ou d'une autre personne;
- **L'opérateur peut refuser le service** si les couvercles sont non dégagés en profondeur ou s'il y a présence d'obstacles en tout genre. **Des frais sont exigés pour une 2^e visite suite à un manquement.**

La Municipalité prend en charge la vidange des fosses septiques du territoire. Ce service est offert par la municipalité sans frais additionnels et sous certaines conditions. Conformément à la réglementation provinciale en la matière (Q-2, r.22), la vidange d'une fosse septique utilisée à l'année est obligatoire tous les 2 ans et tous les 4 ans pour une fosse septique utilisée de manière saisonnière.

Tarifs 2015	
Vidange en période d'opération	0 \$
Vidange en période d'opération mais nécessitant une 2^e visite <i>Ex : Couvercle non dégagé, fosse inaccessible, etc.</i>	65 \$+tx
Vidange hors période d'opération <i>Fosse septique 4.8m³ max.</i>	136 \$+tx

Une vidange régulière, combinée avec une construction septique de qualité ainsi qu'un entretien adéquat de votre système vous permettra de profiter du plein potentiel de votre système, maximiser sa durée de vie utile et protéger votre investissement.

Tapez « Guide des bonnes pratiques systèmes septiques » dans Google pour obtenir **Guide des bonnes pratiques** du Ministère de l'Environnement.

LAVE-AUTO COMMANDITE AU BÉNÉFICE DE LEUCAN - 23 MAI

Le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier participe le 30 mai prochain, au défi des têtes rasées de Leucan. Cet organisme a comme mission de soutenir les enfants atteints de cancer et leurs familles.



Les membres de notre service sécurité incendie de Saint-Gabriel-de-Valcartier organisent un «lave-auto» le **23 mai 2015 à 10h à la caserne située au 1745 boulevard Valcartier**. Durant cet événement, il y aura des hot-dogs sur BBQ, croustilles et liqueurs disponibles. Vos dons seront grandement appréciés. Les reçus d'impôt seront remis pour des dons supérieurs à 20 \$.

TOURNOI DE GOLF COMMUNAUTAIRE DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

Le Service des sports et loisirs de Saint-Gabriel-de-Valcartier organise présentement son tournoi de golf annuel pour l'automne 2015. **Celui-ci aura lieu le dimanche 13 septembre au prix de 90 \$ par personne incluant le brunch.**

La formule du jeu est celle du « *Continuous Mulligan* ». Pour vous inscrire ou signaler votre intérêt à participer, veuillez communiquer avec Pamala Hogan Laberge au 418 844-2097.

Un minimum de 10 « foursomes » est nécessaire pour que l'activité ait lieu.



VENTE DE DÉBARRAS COMMUNAUTAIRE - 24 mai de 9 h 30 à 13 h 30

La vente de débarras communautaire organisée par le Service des sports et loisirs vous offre l'opportunité de louer une ou des tables lors de la vente du **dimanche 24 mai de 9 h 30 à 13 h 30**. En tout, 19 tables seront disponibles sous l'abri multifonctionnel ainsi que quelques autres à l'extérieur si la température le permet.

Si vous êtes de ceux qui sont à la recherche de trouvailles, pourquoi ne pas profiter de cette journée pour venir visiter les exposants!

Pour vous inscrire, présentez-vous au bureau municipal pour remplir le formulaire d'inscription et payer les frais de location. Le prix est fixé à 10 \$ par table (maximum de 2 tables par famille). Les tables sont réservées uniquement pour les résidants. Réservez tôt! L'activité aura lieu beau temps, mauvais temps.



PROGRAMME LOGIRÉNOV

Les travaux de rénovation doivent être effectués par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente conclue après le 24 avril 2014 et avant le 1^{er} juillet 2015.



LOGIRÉNOV

Jusqu'à 2 500 \$ en crédit d'impôt
pour rénover votre domicile

L'aide financière accordée grâce à ce crédit d'impôt à l'égard d'une résidence admissible, qui est d'un montant maximal de 2 500 \$, est égale à 20 % des dépenses admissibles qui dépassent 3 000 \$.

INCLUS LA RECONSTRUCTION D'UN SYSTÈME SEPTIQUE EXISTANT

Tapez « Logirenov » dans votre fureteur internet pour plus d'information!

SÉCURITÉ CIVILE - INONDATIONS PRINTANIÈRES, ÊTES-VOUS PRÊTS?

Votre Service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, souhaite souligner la Semaine de la sécurité civile qui aura lieu du 3 au 9 mai sur le thème « La nature ne pardonne pas! Ne soyez pas à sa merci! ».

Le Québec n'est pas à l'abri des sinistres

Les sinistres comme les inondations, les vents



L'importance de se préparer pour faire face aux sinistres

À l'occasion de la Semaine, vous êtes invité comme citoyen à :

- tenez-vous **informer sur les sinistres** qui peuvent se produire dans votre localité;
- Prévoyez les **articles essentiels** comme assez d'eau et de nourriture non périssable afin de vous permettre de subvenir à vos besoins pendant au moins trois jours au cas où l'électricité ou l'eau potable viendrait à manquer pour une longue période.
- Préparer votre **plan d'urgence**.

Pour plus de renseignements sur la Semaine de la sécurité civile,
rendez-vous à securitepublique.gouv.qc.ca

TAXES MUNICIPALES

Nous vous rappelons que le deuxième versement du compte de taxes municipales est payable le 1^{er} juillet 2015. Le privilège de payer en trois versements ne peut être accordé que si tous les versements sont effectués à leur échéance. Tout paiement reçu en retard portera intérêts et pénalité sur la totalité du compte.



Photo: Maureen Bédard

LA MRC JACQUES-CARTIER PRÊTE À RELEVER LE DÉFI TÊTES RASÉES LEUCAN!

Le 30 mai prochain, dès 10 h, se tiendra le Défi têtes rasées Leucan 2015 à la caserne de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Pour une troisième année consécutive, les employés des services d'urgence de la MRC de La Jacques-Cartier mettent leur tête à prix afin d'amasser des fonds pour les enfants atteints de cancer. En plus d'être l'événement le plus important dans toute la province pour Leucan, c'est aussi un geste de soutien envers les enfants qui subissent, lors de la chimiothérapie, une altération de leur image corporelle par la perte des cheveux.

Lors des deux dernières éditions, c'est une somme de plus de 85 000 \$ qui a été remis à l'organisme. Cette année, nous désirons passer le cap des 100 000 \$ et dépasser les objectifs des années précédentes. C'est pourquoi nous désirons inviter toute la population de la MRC et des villes avoisinantes à se mobiliser afin de remettre un gros

montant à Leucan Région Québec. Pour faire un don, il vous est possible de faire parvenir un chèque, libellé au nom de Leucan, à la mairie de Sainte-Brigitte-de-Laval, sise au 414, avenue Ste-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval (Qc) G0A 3K0 ou de faire un don directement en ligne au <https://www.tetesrasees.com>. Il vous est aussi possible de communiquer avec le service de la sécurité public de votre municipalité afin de connaître les modalités quant à la perception des dons.

Finalement, nous vous invitons à parler de l'événement à vos proches, amis et collègues et à les encourager à donner pour la cause. Bien entendu, ils sont aussi conviés à y assister, puisque plusieurs activités, autre que le rasage des participants, sont planifiées. Nous vous invitons à visiter la page Facebook de l'événement *Défi têtes rasées Leucan de la MRC de La*

Jacques-Cartier afin de rester à l'affût quant aux activités à venir.

Pour de plus amples informations sur l'événement, communiquez avec nous à



l'adresse électronique suivante : leucan@sbdl.net.

MERCI !

Le Comité organisateur du Défi têtes rasées Leucan de la MRC de la Jacques-Cartier

^{md} Marque de commerce déposée de Leucan

MESSAGE DE LA SQ pour usagers de la route



Les patrouilleurs de l'ensemble des services de police québécois se sont unis encore une fois pour une opération nationale concertée en sécurité routière, qui s'est déroulée du 23 au 29 mars passés. L'opération a ciblé les distractions au volant, particulièrement l'utilisation du téléphone cellulaire. Organisée en collaboration avec la Sûreté du Québec, l'Association des directeurs de police du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), elle allie des activités de sensibilisation et d'intervention. Afin

d'appuyer les actions policières, la SAAQ rediffusera un message radiophonique de prévention en matière de textos au volant.

Notons qu'en 2014, l'utilisation du cellulaire au volant a représenté une des principales causes de collisions sur l'ensemble du territoire québécois. Que ce soit pour parler ou pour envoyer des textos, cette action réduit considérablement l'attention et la concentration du conducteur, en plus d'augmenter les risques de commettre d'autres infractions au Code de la sécurité routière (CSR). Par exemple, la composition d'un texto au volant peut augmenter jusqu'à 23 fois le risque de provoquer une collision.

Rappelons également qu'en vertu de l'article 439.1 du CSR, le seul fait de tenir en main un appareil ayant une fonction téléphonique, tout en conduisant, constitue une infraction. Tout conducteur qui commet cette infraction s'expose à une amende de

80 \$ à 100 \$ et à 4 points d'inaptitude.

Afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, notons que plusieurs solutions de rechange s'offrent aux conducteurs. Utiliser l'application mobile Mode conduite, éteindre son téléphone cellulaire lors de ses déplacements, demander à un passager de prendre ses appels et ses textos et s'immobiliser dans un endroit sécuritaire et autorisé en sont des exemples.



*** **La Sûreté du Québec rappelle à la population de ne pas laisser d'objets de valeur en vue dans un véhicule : placez-les dans le coffre à gants ou dans le coffre arrière.**

Assurez-vous que les vitres de la voiture sont bien fermées. Verrouillez toujours les portières et le coffre arrière, même si la voiture est stationnée dans un garage ***

24 MAI COLLECTE DE RDD

La Municipalité offrira gratuitement une collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) par apport volontaire le dimanche 24 mai de 9 h à 15 h dans le stationnement du garage municipal (1745, boul. Valcartier).

Voici la liste des matières qui seront récupérées :

<p>PEINTURES</p> <p>Peintures vendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> soit dans les commerces de détail (contenants de 100 ml et plus) soit dans les commerces en gros (contenants de moins de 170 litres pour fin architecturale seulement) apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre) peintures à métal ou antirouille : peinture aluminium, teintures, vernis laques produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acryliques pour entrées d'autos) peintures de signalisation (celles disponibles dans les commerces de détails) <p>Peintures en aérosols</p>	<p>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ORGANIQUES</p> <p>Acétone, adhésifs, aérosols, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, colle, cire, antigel, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégèle serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, lubrifiant, méthanol, naphte, poli, poly filo, protecteur à cuir, suède ou vinyle, résine liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, teinture à souliers, térébenthine, toluène</p> <p>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX INORGANIQUES</p> <p>Acides, bases, oxydants, piles, pesticides et insecticides</p> <p>Ampoules fluocompactes</p>	<p>RECYCLAGE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)</p> <p>On rapporte nos produits c'est notre nature</p> <p>Au Québec, les lampes fluocompactes, ça se recycle aussi!</p> <p>Une initiative de votre municipalité et de votre MRC</p> <p>aujourd'hui on réduit</p>
---	--	---

Si vous n'êtes pas convaincu qu'un produit dont vous voulez vous départir figure sur la liste, vous pouvez l'apporter le jour de la collecte et les employés sur place pourront vous informer.

Chaque contenant doit être exclusivement de provenance résidentielle.

Tous les produits doivent être dans leur contenant d'origine. Ne pas mélanger de produits pour une question de sécurité.

Lors de cette collecte, vous pouvez également apporter vos huiles usées, filtres à l'huile usagés et contenants d'huile (**usage non commercial seulement**). Ce service est également offert gratuitement tout au long de l'année par la Municipalité sur rendez-vous seulement. Merci de participer activement pour un environnement propre et sain!

MAI - MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Cette année encore, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) organise, en collaboration avec l'Association forestière des deux rives (AF2R), le *Mois de l'arbre et des forêts*, qui se déroulera tout au long du mois de mai 2015 sous le thème « *Les applications surprenantes du bois* ». Pour souligner l'occasion, la Municipalité vous remettra un jeune plant d'arbre lorsque vous nous apporterez vos RDD le dimanche 24 mai.

Le dimanche 24 mai 2015 aura lieu la **6^e édition de la Fête familiale Mon arbre à moi** au parc des Chutes-de-la-

Chaudière à Lévis (arrondissement Charny). Organisée par l'Association forestière des deux rives (AF2R), en collaboration avec la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la Ville de Lévis, dans le cadre du mois de Mai, mois de l'arbre et des forêts, cette grande fête positive et conviviale a rassemblé plus de 2 000 personnes l'an passé.

De 10h à 16h, les amants de la nature et leur famille auront droit à toutes

sortes d'activités des plus captivantes et enrichissantes, dont la rencontre des exposants sous le grand chapiteau. Clowns, sculpteurs de ballons et maquilleuses seront également présents pour divertir les plus petits !



RESPONSABILITÉS EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE D'UN CHIEN

Le chien est un animal intelligent et agréable pour plusieurs, meilleur ami de l'Homme selon l'adage, mais malheureusement une nuisance pour certains. La Municipalité tient à vous rappeler qu'en tant que propriétaire d'un ou des chiens, plusieurs obligations se rattachent au droit de garder ce type d'animal sur votre propriété. La réglementation complète (numéro 158) est disponible sur demande. Voici quelques extraits de la réglementation municipale :

- *Le gardien d'un animal ne peut laisser errer son animal dans un endroit public (parc, rue) ou sur une propriété privée autre que la sienne sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant. NOTE : Sur ce sujet, la Municipalité étant propriétaire des rues/parcs/espaces publics ne donne aucune permission pour laisser errer un animal.*
- Tout chien doit être enregistré auprès de la Municipalité. La médaille est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.
- Un maximum de trois (3) chiens est permis par unité d'habitation.
- Un chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de la propriété de son gardien.
- Un chien se trouvant sur la place publique (incluant une rue) doit être attaché par une laisse en tout temps, cette dernière doit avoir une longueur maximale de deux (2) mètres.
- *Est une nuisance le fait de garder :*
 1. Un chien ayant déjà mordu un animal ou un être humain.
 2. Un chien de race bull-terrier, Staffordshire bull-terrier, American bull-terrier ou American Staffordshire terrier, ou chien hybride issu d'une des races susmentionnées, communément appelées «pit-bull».
 3. Un animal non indigène au territoire québécois.
- *Dans un cas d'infraction, l'amende minimale est de 100 \$ plus les frais, maximale 1000 \$ plus les frais.*
- *Pour le territoire de la Municipalité, l'application du règlement et les amendes est confiée à l'inspecteur municipal et à la Sûreté du Québec, avec le soutien de la S.P.A.*



Ne pas oublier que chaque citoyen lors de promenades avec son animal se doit d'avoir en sa possession le matériel nécessaire afin de ramasser les excréments dudit chien et à en disposer de façon hygiénique (règlement 121, article 4.4). « Le gardien d'un animal domestique doit enlever immédiatement les excréments déposés par cet animal tant sur la propriété publique que privée, et en disposer de façon hygiénique. Aux fins du premier alinéa, lors d'une promenade dans les rues, les parcs et autres places publiques, le gardien d'un animal domestique doit constamment avoir en sa possession les instruments nécessaires à l'enlèvement des excréments et veiller à leur disposition de manière hygiénique. »

Propreté avant tout

Sans compter leur caractère répugnant, les excréments de chiens peuvent transmettre de graves maladies, particulièrement aux enfants. Comme la pluie ne peut en venir à bout, il est nécessaire de les ramasser le plus vite possible. Conformément à la réglementation, c'est au propriétaire du chien qu'il incombe de ramasser les excréments de son animal et d'en disposer avec civisme, c'est-à-dire dans ses propres ordures ménagères une fois de retour à la maison. La réglementation interdit d'en disposer en les jetant dans les égouts pluviaux ou dans les poubelles publiques, notamment dans celles qu'on retrouve dans les parcs et espaces verts. Le non-respect de ces dispositions peut conduire à des amendes.

Nous tenons à vous rappeler que dans un cas de nuisance, il est fortement conseillé, dans un premier temps, de tenter de discuter du problème avec le ou la propriétaire de l'animal. Très souvent, le dialogue et la sensibilisation entre voisins sont les moyens les plus efficaces de régler les problèmes ou désagréments.

Merci de collaborer!

L'IMPORTANCE DU PERMIS MUNICIPAL

Le Service d'urbanisme de la Municipalité désire rappeler aux citoyens l'importance de se procurer un permis ou certificat d'autorisation auprès de l'Inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux ou certaines activités sur votre propriété. Que ce soit pour une construction, effectuer des rénovations ou des réparations, de l'aménagement paysager ou intervention à proximité d'un cours d'eau, cette exigence demeure obligatoire.

En négligeant de prendre de l'information à la Municipalité, vos travaux peuvent s'avérer non conformes et se traduire par des problèmes difficiles à régler. Lors d'une vente ou d'une succession d'un immeuble où l'on a effectué des travaux non conformes les négligences du passé peuvent venir hanter le propriétaire.

En résumé, avant de débuter tout projet prenez quelques minutes pour obtenir de l'information auprès du service d'urbanisme relativement à la réglementation municipale en vigueur. Du personnel compétent saura répondre à vos questions et vous aurez l'assurance d'entreprendre votre projet du bon pied.



PRÉSENTEZ-VOUS...

AVEC RENDEZ-VOUS AU SERVICE DE L'URBANISME

En effet, en vous présentant avec un rendez-vous, vous êtes assuré d'avoir la disponibilité et l'attention de la personne que vous devez rencontrer.

Appelez François-Michel Hardy,
Inspecteur municipal au
418 844-1218.

RAPPEL - ABRIS D'HIVER

À partir du 30 avril, toutes les structures considérées comme temporaires telles que les garages (en panneaux de bois, toile ou vinyle), les abris pour les arbres et les clôtures à neige doivent être démontées. Ces structures sont autorisées du 1^{er} octobre au 30 avril.

Par respect pour votre voisinage, veuillez vous conformer à ce règlement sous peine d'amende (200 \$ minimum par jour d'infraction continue).



BERCE DU CAUCASE



La sève de la berce du Caucase contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact avec la sève, combiné avec l'exposition à la lumière, peut causer des lésions cutanées semblables à des brûlures. De plus, la berce du Caucase est très envahissante et colonise rapidement divers milieux. Elle nuit à la croissance des plantes indigènes et peut entraîner une perte de biodiversité. Elle représente donc un risque pour la santé et pour l'environnement. Pour bien identifier la plante et connaître la procédure sécuritaire pour l'éliminer, consultez le site du ministère de l'Environnement (www.mddep.gouv.qc.ca).

SIGNALEMENT DE LA BERCE DU CAUCASE

Pour signaler la présence de la berce du Caucase, communiquez avec la Municipalité ou, encore,appelez le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 1-800-561-1616. Photographiez le plant pour permettre de confirmer votre observation par les professionnels du MDDEP.

À noter que notre Municipalité n'est pas couramment envahie par cette espèce et que la vigilance de chacun pour éradiquer cette plante envahissante ne peut que bénéficier à toute la population.

Si vous croyez avoir été en contact avec la berce du Caucase ou si vous désirez plus d'information sur les mesures à prendre en cas de brûlures, communiquez avec le service **Info-Santé au 8-1-1**.

COLLECTE POUR LES FEUILLES



Les sacs de feuilles ne sont pas ramassés lors de la collecte régulière des ordures ménagères. La Municipalité organisera une collecte spéciale la semaine du 4 mai 2015. Les sacs de feuilles doivent être déposés au bord de la route devant votre résidence.

CONTÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS

La Municipalité a octroyé le contrat du contrôle biologique des moustiques et des mouches noires pour la saison estivale 2015 à la firme Conseillers forestiers Roy. Celle-ci est une entreprise de services qui œuvre dans les domaines de la foresterie et de l'environnement et opère à partir de ses bureaux situés à ville de Saguenay. Cette entreprise compte deux biologistes de formation afin d'améliorer la qualité des services offerts.

Les programmes de contrôle des insectes piqueurs sont essentiellement mis en œuvre à la demande de municipalités. Dans le cadre de ces programmes, un larvicide biologique (Bti) est utilisé durant la période de développement larvaire des moustiques et des mouches noires (simulies). Les traitements sont réalisés par voies terrestre et aérienne sur les

gîtes de reproduction et sont exécutés manuellement à l'aide de pulvérisateurs portatifs, portés ou tractés.

L'activité larvicide du Bti (Bacillus thuringiensis israelensis) découle de la présence d'une structure cristalline produite par la bactérie lors de son cycle vital. Pour être毒ique, le cristal doit être ingéré par l'organisme ciblé. Ce dernier doit posséder un tube digestif à pH hautement alcalin, des enzymes capables de libérer les molécules toxiques du cristal et des récepteurs cellulaires compatibles aux toxines. Les cristaux de Bti ne sont toxiques que pour certains insectes. L'information scientifique indique que ce biopesticide peut être utilisé sans risque pour les humains ou les mammifères exposés. L'innocuité du Bti aux doses opérationnelles est aussi démontrée pour les invertébrés, les poissons, les batraciens et les oiseaux.

Pour le projet de contrôle biologique des insectes piqueurs de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, des travaux de prospections ont déjà commencés. Les gîtes propices à l'apparition de larves d'insectes piqueurs ont été répertoriés à l'aide de photos aériennes et de visite sur le terrain. Par la suite, une demande au Ministère de l'Environnement a été faite afin de se conformer aux règles de sécurités et environnementales. Dès la fonte des neiges, nos équipes parcourront la Municipalité afin d'appliquer le pesticide aux endroits repérés au printemps.

Afin de nous aider dans notre travail, vous pouvez communiquer avec nous au numéro de téléphone suivant : 1-418-696-3398. Un numéro sans frais, la ligne infomoustique, sera en service dès le début des opérations.

La Municipalité recherche des bénévoles afin d'effectuer des tests de nuisance pour le contrôle biologique des moustiques et des mouches noires

L'efficacité de l'opération est mesurée par des « tests de nuisance » et ces données doivent être prélevées par le personnel de Conseillers forestiers Roy accompagné d'un témoin extérieur de la firme. Ces mesures sont effectuées trois fois par semaine sur le territoire et durent environ 15 à 30 minutes.

Pour y participer, veuillez s'il vous plaît nous communiquer votre intérêt au **418 844-1218**.

PISCINE SÉCURITAIRE – BAIGNADE PARFAITE

Le gouvernement du Québec de même que plusieurs municipalités ont adopté des réglementations pour assurer la sécurité des piscines résidentielles. Leur application vise à réduire les risques de noyade, particulièrement chez les jeunes enfants de moins de 5 ans, et ce, en contrôlant et protégeant l'accès aux piscines résidentielles.

Le règlement concerne :

- Piscine creusée
- Piscine semi-creusée
- Piscine hors terre
- Piscine démontable (paroi souple, gonflable ou non)
- Spa à capacité supérieure à 2000 litres
- N'importe quel autre bassin résidentiel artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade, dont la profondeur d'eau est de 60 cm ou plus.

Un permis municipal est obligatoire pour toute nouvelle

installation ou toute modification aux installations existantes. Renseignez-vous auprès de la Municipalité en cas de doute ou pour entamer les démarches pour l'obtention du permis.

Au besoin, la Municipalité est disponible pour faire des inspections volontaires. Cette inspection est obligatoire suite à l'obtention du permis et à la réalisation des travaux.

Pour plus d'information :
<http://www.baignadeparfaite.com>



MONSTRES MÉNAGERS

La collecte hebdomadaire des monstres ménagers et des matériaux secs a lieu **les mardis** pendant l'été. Ce service fonctionne sur **appel seulement, SVP ne pas déposer de monstres ménagers devant les conteneurs ou à côté des boîtes aux lettres communautaires**. Vous devez communiquer avec le **bureau municipal au 418 844-1218** pour demander une collecte et fournir la liste des objets à ramasser. Il est essentiel que les matériaux soient triés correctement (ex. : les tapis roulés, le métal trié, les fils ou la broche roulés ou attachés).

Objets ramassés dans les monstres ménagers:

*Pneus usagés (usage non commercial seulement) ainsi que les jantes, vous devez toutefois séparer les jantes des pneus. *Huiles végétales de friture dans leurs contenants d'origine ou dans une bouteille de plastique transparente et identifiée.

Objets non ramassés dans les monstres ménagers:

*Carcasses de véhicules *débris de déboisement, *ordures ménagères, *feuilles mortes (sauf lors de collectes spéciales) *matériaux recyclables.

Pour les matériaux de rénovation, ne pas disposer de ceux-ci dans les bacs à ordures, l'entrepreneur ne les ramassera pas. Nous pouvons les ramasser dans un volume restreint. Il faut en faire la demande auprès de Dany Laberge, responsable du Service des travaux publics.

VANNES D'ENTRÉE D'EAU

Chaque résidence desservie par le réseau d'aqueduc est munie d'un système de raccordement pour l'alimentation en eau.



La tête de la bouche à clé de branchement au réseau d'aqueduc qui sort de terre sur votre terrain, communément appelée « bouteille » est enfouie dans le sol, généralement en façade du bâtiment et habituellement à la limite de la propriété entre l'emprise de la ville et celle du propriétaire. Il est d'ailleurs très important qu'elle soit visible, accessible et facilement repérable en tout temps. Personne d'autre qu'un employé de la ville n'est autorisé à manipuler ce branchement d'eau.

CONTENEURS - AVIS À TOUS LES RÉSIDENTS

Les conteneurs à déchets situés au bas de la rue Joseph-Moraldo sont **exclusivement réservés à l'usage des résidents du secteur du Sommet-Bleu**.

Ces conteneurs sont strictement réservés pour la collecte sélective et la collecte des ordures ménagères de ce secteur. La Municipalité



offre un service de collecte hebdomadaire des ordures ménagères, matières recyclables et de monstres ménagers. Donc, faites preuve de civisme et réservez vos déchets pour votre collecte à domicile.

Par le fait même, le Service des travaux publics désire rappeler à toute la population que les conteneurs situés près du garage municipal sont strictement réservés à l'usage de la Municipalité et non au public.

Merci pour votre collaboration en cette matière.

TRAITEMENT POUR LA SUPPRESSION DE L'AMBROSIA (HERBE À POUX)

La Municipalité participera encore en 2015 à un programme de traitement collectif pour la suppression de l'herbe à poux.

La mission commune est **d'éliminer définitivement** cette plante hautement allergène.

L'HERBE À POUX



Nous comptons donc sur la participation de tous pour mener à bien cette mission.

Voici comment participer activement :

1. Arracher, s'il y a lieu, les plants d'herbe à poux sur votre propriété.
2. Localiser les zones potentiellement infestées dans votre quartier.
3. Sensibiliser vos voisins aux dangers de cette plante.

Ce **programme collectif annuel** est destiné à **réduire significativement** le taux de pollen, et ce, dans le plus grand intérêt de la population. L'impact socio-économique relié aux allergies respiratoires est de 250 millions de dollars annuellement.



WWW.SAINTE-GABRIEL-DE-VALCARTIER.CA

VOTRE RÉFÉRENCE COMMUNAUTAIRE

Venez voir ce qu'il y a de nouveau!

AVIS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, au **siege social de la MRC de La Jacques-Cartier, sis au 60, rue Saint-Patrick, Shannon (Québec) G0A 4N0**, le JEUDI, QUATORZIÈME JOUR DE MAI 2015, à DIX HEURES, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts et frais subséquents encourus en date du 31 décembre 2014 pour la municipalité de Shannon et en date du 17 février 2015 pour la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, à moins que ces taxes, intérêts et frais n'aient été payés avant cette date.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâties dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement.

2904-27-0803 2 197 015 4 303,24 \$ 1

PARENT, Yves

Un immeuble connu et désigné sous le numéro deux millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quinze (2 197 015), cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, contenant en superficie deux mille quatre cent un virgule dix mètres carrés (2 401,10 m²) avec bâtie dessus construite.

3004-46-2095 2 196 676 172,17 \$ 1

BÉLANGER, Aurélien

Un immeuble connu et désigné sous le numéro deux millions cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante- seize (2 196 676), cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, contenant en superficie cinq cent vingt-deux virgule cinquante mètres carrés (522,50 m²) sans bâtie dessus construite.

3007-57-8184 2 196 787 2 397,69 \$ 1

MORIN, André

Un immeuble connu et désigné sous le numéro deux millions cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre- vingt-sept (2 196 787),

cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, contenant en superficie trois mille sept cent vingt et un virgule cinquante mètres carrés (3 721,50 m²) sans bâtie dessus construite.

3007-85-6361 2 196 754 1 886,46 \$ 1

BÉDARD, Francine

Un immeuble connu et désigné sous le numéro deux millions cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante quatre (2 196 754), cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, contenant en superficie trois mille six cent vingt-trois virgule trente mètres carrés (3 623,30 m²) sans bâtie dessus construite.

3106-08-6747 2 196 366 3 595,75 \$ 1

BULLOCK, Gerald F.

Un immeuble connu et désigné sous le numéro deux millions cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante- six (2 196 366), cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, contenant en superficie quatre mille cent virgule sept (4 100,7 m²) sans bâtie dessus construite.

Mode de paiement lors de la vente pour non-paiement de taxes :

Paiement complet dès l'adjudication :

- Argent comptant.
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la MRC de La Jacques-Cartier.

Si l'adjudicataire paie autrement qu'au comptant et que le montant versé excède le prix d'adjudication, la MRC effectuera le remboursement de l'excédent, par chèque et par courrier, dans les dix (10) jours de la vente, et ce, sans intérêt.

EXTRAIT DE L'AVIS PUBLIC DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA JACQUES-CARTIER PUBLIÉ LE 11 MARS 2015 DANS LE JOURNAL LE JACQUES-CARTIER.



La Ligue des femmes catholique, CWL de Shannon, tiendra son traditionnel déjeuner communautaire le dimanche **31 mai prochain de 9h à midi au Centre communautaire de Shannon, 75 chemin de Gosford, Shannon.**

Le coût est de :

7\$ par adulte

5\$ par enfant de 6-12 ans, et gratuit pour les moins de 5 ans.



Apportez toute la famille ! On vous attend en grand nombre !

Renseignements supplémentaires :

Germaine Pelletier : (418) 524-0805

CWL, Comité publicité



TERRAIN DE JEUX et GROUPE DE JEUX 2015

6 JUILLET AU 14 AOÛT



**SOUS LE THÈME DR. SEUSS:
OH! LES ENDROITS
OÙ TU IRAS!**



**LE TRANSPORT
EST INCLUS
DANS NOS PRIX!**

*Suivez-nous sur Facebook :
(Terrain de jeux—Playground) et faites-nous part de vos idées et commentaires.*



TERRAIN DE JEUX		
COÛTS	RÉSIDENTS (Autobus inclus dans le prix)	NON-RÉSIDENTS
Semaine	70 \$	100 \$
Été complet (6 semaines)	300 \$	600 \$

GROUPE DE JEUX		
COÛTS	RÉSIDENTS	NON-RÉSIDENTS
Semaine (3 jours)	25 \$	60 \$
Été complet (6 semaines)	150 \$	360 \$

SERVICE DE GARDE (résidents et non-résidents)		
COÛTS	RÉSIDENTS	NON-RÉSIDENTS
Semaine	25 \$ / enfant	35 \$ / famille
Par jour		15 \$

Il y a possibilité d'une semaine de garde la semaine du 17 août, veuillez réserver lors de l'inscription.
ESCOMPTE FAMILIAL disponible (applicable aux coûts du Groupe de jeux et du Terrain de jeux)
pour famille de 2 enfants et plus. L'escompte familiale ne s'applique pas pour les non-résidents
et seulement un rabais peut être appliqué par famille.

Terrain de jeux

ENFANTS DE 5* À 12 ANS

Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h

*S'applique également aux enfants de 4 ans débutant la maternelle en septembre

Groupe de jeux

ENFANTS de 3 À 4 ANS

Du mardi au jeudi de 9 h à 16 h



SERVICE DE GARDE

**disponible du lundi au vendredi
de 7 h à 18 h**

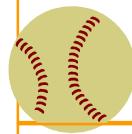
FORMULAIRE D'INSCRIPTION

- ♦ Sur notre site internet www.saint-gabriel-de-valcartier.ca
- ♦ Par la poste, en faire la demande en composant le 418 844-1218
- ♦ Distribué par le biais des écoles au début mai



**PÉRIODE
D'INSCRIPTION**
du 4 au 29 mai*
***Frais de 25 \$ facturés
après cette date**





LIQUE DE BALLE-MOLLE FÉMININE

Cette ligue pour S'AMUSER et se divertir est pour femmes et filles de 12 ans et plus.

QUAND :

La saison débute le 8 juin et les parties ont lieu les lundis soirs à 19 h.

COÛTS :

60 \$ pour résidentes

85 \$ pour non-résidentes

DATE LIMITE D'INSCRIPTION:

Vendredi 29 mai à 16 h 30

TRÈS IMPORTANT DE RESPECTER LES DATES LIMITES D'INSCRIPTION!

Vous pouvez vous inscrire auprès de

Pamala Hogan Laberge
au 418 844-2097, par courriel
plaberge@munsgdv.ca ou au bureau
municipal du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

TOURNOI DE BALLE DONNÉE

Les festivités de la Journée familiale du 22 août débutent le vendredi soir 21 août avec le tournoi de balle donnée (parties de plaisir).

COÛTS : 20 \$ (t-shirt inclus)

Date limite pour vous inscrire:

31 JUILLET

(Pamala 418 844-1218)



PAGES UTILES



1. Clubados Valcartier
2. Club de soccer les Ours noirs de St Gabriel de Valcartier
3. Club de Taekwon-do de Saint Gabriel de Valcartier
4. Habitations Communautaires Saint Gabriel de Valcartier
5. Ligue de balle molle Saint-Gabriel-de-Valcartier
6. Terrain de Jeux Saint-Gabriel-de-Valcartier Playground
7. Vie Communautaire Saint-Gabriel de Valcartier Community Life
8. Les mamans de St-Gabriel-de-Valcartier
9. Centre Physik
10. Service des loisirs communautaires de la Garnison Valcartier
11. Le Centre de la famille Valcartier

BONNE CHANCE À NOS ÉQUIPES DE SOCCER ET BALLE-MOLLE POUR LA SAISON 2015!
MERCI AUX ENTRAÎNEURS ET BÉNÉVOLES DÉVOUÉS À CES SPORTS D'ÉQUIPES.
CE SERAIT IMPOSSIBLE DE PRATIQUER NOS SPORTS PRÉFÉRÉS SANS VOUS.

PARC DE JEUX D'EAU

**OUVERT DE 10 H À 20 H
À TOUS LES JOURS.**

Celui-ci se retrouve derrière le parc de skate, à côté de la pataugeuse.

À noter : les jeux d'eau sont sans surveillance, les parents sont donc responsables de la sécurité de leurs enfants.



PATAUGEUSE

HORAIRE

Ouverture le 15 juin si le climat le permet.
Entrée gratuite.

Supervision adulte requise.

LUNDI AU VENDREDI :

15 H 30 À 18 H 30*

SAMEDI ET DIMANCHE:

12 H À 18 H 30*

*(Les heures d'ouverture peuvent varier selon le climat)

Du 13 août à la Fête du travail :

Horaire : 12 h à 18 h 30

BÉNÉVOLES! LE SERVICE DES SPORTS ET LOISIRS ET LES SERVICES À LA COMMUNAUTÉ ONT BESOIN DE VOUS!

Vous voulez vous impliquer dans votre communauté et aimeriez rencontrer des gens de votre entourage et faire des activités intéressantes? Le Service des sports et loisirs a besoin de bénévoles pour plusieurs postes lors de la journée familiale, pour les activités du Club Ados, les parties de balle, le Club de soccer et à la Bibliothèque municipale.

Cela vous intéresse? Vous n'avez qu'à communiquer avec **Pamala Hogan-Laberge au 418 844-2097**.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

HORAIRE DU PRINTEMPS

	Ouverture	Fermeture
Lundi	14 h	16 h 30
Mardi	10 h 18 h 30	12 h 20 h 30
Mercredi	18 h 30	20 h 30
Samedi	14 h	16 h

HORAIRE D'ÉTÉ JUILLET ET AOÛT

	Ouverture	Fermeture
Lundi	18 h 30	20 h 30
Jeudi	18 h 30	20 h 30

Prochaine rotation de livres: fin août 2015

www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/saint-gabriel

COUPS DE COEUR

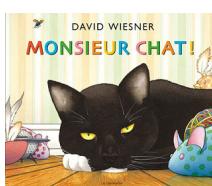
Catégorie adulte

L'instant présent
-Guillaume Musso



Catégorie ado-adulte

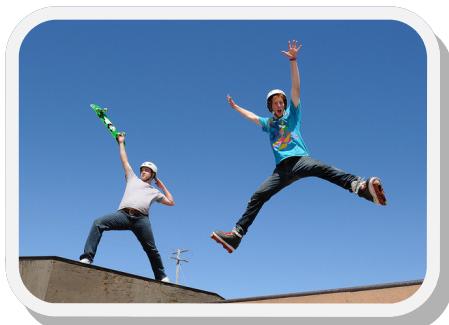
La vie par 7
-Holly Goldberg Sloan



Catégorie enfant

Monsieur Chat!
-David Wiesner

PARC DE PLANCHE À ROULETTES



HEURES D'OUVERTURE

Semaine : 18 h à 21 h 30

Samedi & dimanche: 12 h à 22 h

Pour la sécurité des planchistes :

- ⌚ L'utilisation du parc est à vos risques et périls. À noter que le stationnement n'est pas un endroit sécuritaire pour pratiquer ce sport et qu'il y est défendu de pratiquer la planche à roulette.
- ⌚ Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- ⌚ Une planche à roulettes à la fois sur la rampe.
- ⌚ Nous recommandons de porter de l'équipement protecteur (casque, coudières, gants, genouillères, poignets et chaussures antidérapantes). Ces équipements **NE SONT PAS** fournis par la Municipalité.
- ⌚ Il est interdit de pratiquer des manœuvres dangereuses.
- ⌚ Les vélos et les trottinettes ne sont pas permis. Seulement les planches à roulettes, les BMX, les unicycles ou les patins à roues alignées peuvent être utilisés dans le parc.
- ⌚ Il est interdit d'utiliser le parc lorsque sous l'influence de l'alcool et des drogues.
- ⌚ Il est interdit d'apporter des contenants en verre.
- ⌚ Tout manque de respect envers le préposé entraîne une expulsion immédiate.
- ⌚ **DANGER !** Lorsque les surfaces sont mouillées ou recouvertes de feuilles, le parc de planche à roulettes est fermé puisque les risques d'accident sont beaucoup plus élevés.
- ⌚ **EN CAS D'ACCIDENT :** **Appelez le préposé, sinonappelez le 9-1-1**
- ⌚ **Prévenir les accidents, c'est l'affaire de tous!** **Appelez immédiatement le préposé s'il y a un bris d'équipement.**

HEURE DU CONTE

QUI N'AIMENT PAS LES HISTOIRES !



Viens écouter un conte qui te sera lu par une bonne lectrice et faire un bricolage!

LIEU : Bibliothèque municipale

DURÉE : Environ 1 heure

QUAND : Samedi 16 mai à 15 h 30

CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD 2015

L'été, c'est une période de liberté : pas d'école, de règles ni de structure. Tu peux improviser chaque jour, et chaque jour est différent. Que tu sois seul ou avec tes amis, à l'extérieur ou à l'intérieur, la tête en haut ou en bas, l'été, c'est fait pour jouer et s'amuser.

Visitez la bibliothèque au début juin pour connaître la date de lancée du Club de lecture d'été. Nous espérons que tu y participeras!

Club de lecture d'été TD

Un programme des bibliothèques publiques canadiennes • www.clubdelecturetd.ca

Développé par



En partenariat avec



Commanditaire en titre



CLUB ADOS

Tu es âgé entre 11 et 18 ans? Viens «chiller» (décompresser) avec nous au Club ados! Il y a toujours quelque chose qui se passe au Club ados. Nous sommes ouverts aux suggestions et aux commentaires pour de nouvelles activités.

Rejoins-nous sur Facebook pour connaître toutes les activités à venir: Clubados Valcartier



UN MOT DU CURÉ DE LA PAROISSE ST-GABRIEL

Nous remercions sincèrement la Municipalité pour accepter de publier notre article dans ce bulletin d'information.

Dans quelques jours l'Église Catholique Romaine de la paroisse St-Gabriel enverra une lettre concernant sa souscription annuelle. Le montant suggéré est de 50 \$/individu ou 90 \$/famille. Vous pouvez faire votre offrande à l'église lors de la collecte à la messe du dimanche dans une enveloppe avec votre nom et votre adresse ou encore par la poste. Un reçu pour l'impôt sera émis en janvier 2016.

La messe du dimanche est à 9 h 30 tous les dimanches.
Toutes nos célébrations sont bilingues.

Vous prévoyez un mariage? Avant même de planifier la réception il est important de contacter la paroisse. La personne responsable des mariages dans notre secteur pastoral est l'abbé Gilles Rhéaume: 418-842-2437.

Concernant le Baptême: on peut être baptisé à tous les âges de la vie. Une préparation spécifique est offerte aux parents pour un bébé ou un enfant de 7 à 16 ans. Pour les enfants de moins de 7 ans, la préparation est actuellement

offerte par les autres paroisses de notre secteur pastoral. Cette préparation est nécessaire.

Habituellement les Baptêmes ont lieu suivant la messe du dimanche soit vers 10 h 30.

Depuis plusieurs années maintenant (1985) la préparation à la Première communion et à la Confirmation n'est plus offerte dans les écoles. Pendant plusieurs années les Frères Maristes et d'autres bénévoles ont offert leur collaboration, mais depuis quelques années, ceci n'est plus possible pour eux. Heureusement, nous pouvons compter sur l'équipe de Saint-Ambroise (bénévoles et membres de l'équipe pastorale). Ces Sacrements peuvent être reçus à tous les âges de la vie, avec une préparation correspondant à l'âge des personnes.

Pour plus de renseignements:

Laurent Audet, curé 418-844-1138 ou
Monsieur Michel St-Laurent
418-842-1906, poste 31.



CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIK

Horaire d'été (juin-juillet-août):

Lundi au vendredi 6 h à 12 h
Lundi au jeudi 15 h à 19 h 30
Vendredi 15 h à 18 h 30

Liste de prix :

1 mois : 30 \$/pers. ou 40 \$/famille**
3 mois : 60 \$/pers. ou 80 \$/famille**
6 mois : 110 \$/pers. ou 140 \$/famille**
1 an : 200 \$/pers. ou 260 \$/famille**

**famille : adultes et enfants/étudiants de 14 à 25 ans

Étudiants (14 à 25 ans), bénévoles, 50 ans et + :

⇒ 50% de rabais (excepté la carte et la session)

1 session : 5 \$/personne

Carte 20 sessions : 60 \$/personne

Non résidents : 20 \$ de plus

Âge requis :

14 à 16 ans Cardio seulement

16 ans et + Cardio + Musculaire

Services offerts :

- Programmes personnalisés (cardio, perte de poids, endurance, force, gain de masse)
- Suivi nutritionnel
- Mesure de la composition corporelle (% de gras)
- Programmes spécialisés préparation pour : athlètes sportives, test TAPTA ambulancier, test IPIQ pompier, test pour Techniques policières, recrutement militaire, etc.

Équipements :

Appareils musculaires	Atlantis
Appareils cardio	Life Fitness

Responsable :

Jean-François April
B.Sc Éducation Physique,
Intraîneur spécialisé FCPAQ

Téléphone : 418 844-1218

Poste 233

Courriel : centrepophysik@videotron.ca



CBJC - NOUVEAUX OUTILS ÉDUCATIFS SUR LES SALMONIDÉS ACCESSIBLES À TOUS!

La Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) a récemment produit de nouveaux outils éducatifs sur les salmonidés afin de poursuivre ses objectifs d'éducation et de sensibilisation. Les outils créés sont principalement : un jeu sur l'anatomie des salmonidés, un jeu sur l'habitat du saumon, ainsi que des répliques grandeur nature de saumons et de truites. De plus, les porte-cartes produits il y a quelques années permettant de différencier la truite mouchetée du saumon atlantique ayant été très populaires, ont été réimprimés.

Les nouveaux outils sont destinés aux élèves des écoles primaires de Portneuf et

Québec participant à la Trousse éducative sur la biologie du saumon atlantique, aux pêcheurs et à leur relève. Tous ces outils seront exposés durant la période estivale à la passe migratoire de Cap-Santé, lorsqu'elle sera ouverte de nouveau.

Ce projet a bénéficié d'un soutien financier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du réinvestissement dans le domaine de la faune en plus de celui accordé par la Fondation Héritage Faune.



LA TROUSSE ÉDUCATIVE SUR LA BIOLOGIE DU SAUMON ATLANTIQUE, 688 JEUNES Y PARTICIPENT EN 2015

La trousse éducative sur la biologie du saumon atlantique est un programme chapeauté par la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC). L'année 2015 marque la participation de 688 jeunes de la région au suivi de l'évolution d'œufs de saumons jusqu'à ce qu'ils soient alevins (poissons de 3 cm).

La distribution des 5 000 œufs de saumons a été réalisée en mars dans 10 écoles primaires des régions de Portneuf et Québec, à l'école Oraliste pour enfants sourds de Québec et à la maison des jeunes de Stoneham-et-Tewkesbury. Lors de cette remise, les institutions participantes ont eu droit à une présentation sur la biologie du saumon, agrémentée des nouvelles représentations grandeur nature de leurs différents stades de vie. Les œufs ont ensuite été déposés dans des aquariums qui serviront d'incubateurs, fournis par le programme. Après environ deux semaines, les œufs ont éclos et les élèves peuvent maintenant suivre le développement des alevins. Bientôt, ils les verront nager et devront les nourrir en plus de bien surveiller la qualité de l'eau. Au mois de juin, ils procéderont eux-mêmes à la mise à l'eau des alevins dans la rivière Jacques-Cartier.

La CBJC tient à remercier la précieuse aide de ses

partenaires financiers pour la poursuite du « *une ressource pour le milieu* » projet. De plus, quelques écoles ont défrayé elles-mêmes les coûts pour la réalisation de cette activité.

Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec la responsable du projet, Madame Hélène Baron-Gauthier, au 1-888-875-1120 ou consulter le www.cbjc.org.



Camp de vacances
Camp de jour
Camp familial
Location de chalets

25\$
de rabais*

résidents de
St-Gabriel-de-Valcartier

Pour un été inoubliable !

NOUVEAU!
CETTE ANNÉE
POUR SGDV



Tél. : 418-987-5091

Sans frais : 1-844-987-5091

www.camp-portneuf.com

LE DÉFI FORESTIER 30 MAI 2015

Le défi forestier est une course de 6 km qui s'adresse à toute personne désirant relever un défi personnel ou lancer un défi à ses amis. Vous n'avez pas besoin d'être l'athlète de l'année pour venir vous amuser.

Dans une ambiance festive, les participants auront à traverser plus de 20 obstacles nécessitant force, dextérité, habiletés diverses, où la forêt sera à l'honneur. Ils devront escalader, scier, pagayer, tirer, pousser et peut-être crier, mais surtout s'amuser tout en contribuant à aider la jeunesse.



En collaboration avec Vallée Jeunesse, nous vous offrons cette année deux parcours pour enfants, un parcours pour les 2 à 8 ans et un parcours pour les 8 à 12 ans. À partir de 12 ans, il est possible de faire le parcours de 6 km.

L'événement aura lieu le **30 mai 2015, de 9h à 17h**, sur le site enchanteur de l'École secondaire Mont-Saint-Sacrement. Des départs auront lieu aux 15 minutes durant toute la journée. Déjà 350 personnes sont inscrites. Nous demandons aux participants et aux visiteurs de se stationner au Village Vacances Valcartier, où ils pourront utiliser un service de navette.

Pour informations, visitez le www.ledefiforestier.ca ou suivez "Le défi forestier" sur Facebook.





OUVERT À TOUS!

DÉFI PERSÉVÉRANCE

Saint-Gabriel-de-Valcartier

Samedi 13 juin 2015

1km 5km 10km

Informations et inscriptions
www.defiperseverance.com

Luke Ma | Photography



Une course au profit de Vallée Jeunesse Québec,
 organisme de lutte au décrochage scolaire



CONCOURS COLOR ME RAD

VILLAGE VACANCES VALCARTIER

Courez la chance de **remporter l'une des 3 paires de billets** pour participer à la course Color Me Rad le 16 mai 2015 au Village Vacances Valcartier!



valcartier.com



colormerad.com

Pour participer, faites-nous parvenir un courriel à informations@valcartier.com avec les informations suivantes :

- Vos prénom et nom
- Vos coordonnées (adresse complète et numéro de téléphone)
- Un court texte expliquant pourquoi vous devriez gagner

Date limite : 3 mai 2015

Vous avez jusqu'au 3 mai 2015 à 23h59 pour participer. Les gagnants seront déterminés par tirage au sort le 4 mai 2015 et seront contactés par téléphone. Limite d'une participation par adresse courriel. Les participants doivent résider à Saint-Gabriel-de-Valcartier. Valeur totale approximative des prix : 240\$ (taxes incluses).

Les Camps Légendaires CAMPS DE JOUR MÉDIÉVAUX



À VALLÉE JEUNESSE • SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
 Mixte • Pour les 8 à 14 ans • du 17 au 21 août et du 24 au 28 août
WWW.LESCAMPSLEGENDAIRES.COOP



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER

*ENSEMBLE,
AU COEUR
DE LA
NATURE*

SAINT-GABRIEL
-DE-
VALCARTIER

1743, boulevard Valcartier
Saint-Gabriel-de-Valcartier
(Québec) G0A 4S0

Téléphone : 418 844-1218
Télécopieur : 418 844-3030
Courriel : admin@munsgdv.ca

SITE INTERNET
www.saint-gabriel-de-valcartier.ca



OFFRES D'EMPLOIS D'ÉTÉ

Le Service des sports et loisirs est à la recherche de candidats afin de combler les postes suivants :

ANIMATEUR / ANIMATRICE POUR LE SERVICE DE GARDE

Responsabilités :

- * Accueillir et encadrer les enfants avant l'ouverture et après la fermeture des camps de jour. S'assurer de la sécurité et du bien-être des enfants.

Exigences :

- * Âgé de 18 ans et plus
- * Responsable et dynamique
- * Disponible pour toute la période estivale, soit du 29 juin au 14 août

MONITEURS/MONITRICES PROGRAMME D'ÉTÉ DU TERRAIN DE JEUX

Responsabilités :

- * Développer et planifier une programmation spécifique aux groupes de jeunes de 5 à 12 ans

- * Assurer l'animation d'un groupe de jeunes
- * Collaborer à l'organisation d'activités spéciales

Exigences :

- * Étudiant âgé d'au moins 16 ans retournant à l'école à l'automne 2015
- * Expérience de travail reliée à l'emploi
- * Disponible du 29 juin au 14 août
- * Sens de responsabilité très élevé, aptitudes au travail d'équipe

Tu es dynamique, responsable, motivé, aimes travailler avec les enfants ? Tu veux passer un bel été et travailler à l'extérieur?

Envie ton C.V. avant le 22 mai

Pamala Laberge

Courriel : plaberge@munsgdv.ca

Fax : 418 844-3030.

SOCER POUR ADOS/ADULTES (PARTIES AMICALES)

Ados et adultes, pourquoi rester à la maison à ne rien faire le **VENDREDI SOIR**?

Procurez-vous une paire de chaussures de soccer et des protège-tibias et venez nous rejoindre pour une partie de soccer énergique et amusante.

Aucune expérience nécessaire, simplement votre sourire et la volonté d'avoir du plaisir et de faire de nouvelles connaissances!

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

COÛT : gratuit

OÙ : terrain de soccer des Ours Noirs (Centre communautaire)

QUAND : 18 h 30 à 20 h les vendredis soirs (à compter du 19 juin)

DATES À RETENIR

MAI (MOIS DE L'ARBRE ET DES FORêTS)

- 4 Début inscriptions : Terrain de jeux d'été et Groupe de jeux
- 4 Semaine de collecte spéciale pour les feuilles mortes
- 16 Course RAD au Village Vacances Valcartier, Heure du conte
- 22 Date limite pour envois de CV pour emplois d'été
- 23 Lave-auto commandite au bénéfice de Leucan
- 24 Vente de garage communautaire, collecte de RDD, distribution de plants d'arbres gratuits
- 29 Date limite, inscriptions balle-molle féminine, fin inscriptions : Terrain de jeux d'été et Groupe de jeux
- 30 Défi forestier MSS, Défi Têtes rasées de Leucan
- 31 Déjeuner bénéfice CWL de Shannon

JUIN

- 1^{er} Début horaire d'été : Centre conditionnement Physik

13 Défi persévérance—Vallée Jeunesse

15 Ouverture de la pataugeouse et du parc de jeux d'eau
19 Début soccer pour adultes les vendredis soirs

JUILLET

- 1^{er} Deuxième versement du compte de taxes municipales
- 1^{er} Bibliothèque, début de l'horaire d'été
- 6 Début du Terrain de jeux et Groupe de jeux
- 31 Date limite - inscriptions tournoi de balle donnée

AOÛT

- 10 Prochaine parution Bulletin l'Indispensable
- 14 Fin du Terrain de jeux
- 17 Semaine de garde
- 21,22 Tournoi de balle donnée et Journée familiale

SEPTEMBRE

- 13 Tournoi de golf communautaire